

# Accompagnement et modernisation de l'offre de tourisme de mémoire -PRIT

## REGION HAUTS-DE-FRANCE

### Présentation du dispositif

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'intervention des Priorités Régionales d'Intervention Touristique (PRIT).

Il a pour objectifs :

- améliorer la qualité et la diversité des offres et produits de tourisme de mémoire offertes en Hauts-de-France,
- conforter les Hauts-de-France en tant que destination touristique et améliorer l'attractivité régionale,
- anticiper les évolutions du secteur et saisir les opportunités,
- innover dans l'offre pour renforcer la compétitivité de l'économie touristique et l'attractivité de la région Hauts-de-France.

Ce dispositif prend la forme de 2 aides :

- une aide à l'ingénierie pour les projets en phase de maturation,
- une aide à l'investissement et à la pérennisation pour les projets en phase de réalisation.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de ce dispositif :

- les entreprises (hors personnes physiques agissant à titre particulier),
- les associations (Loi de 1901).

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

L'offre de tourisme de mémoire : la Mémoire (conflits mondiaux, savoir-faire et patrimoines industriels), la mémoire, au 1er rang de laquelle les sites de la 1ère Guerre Mondiale et par extension, la mémoire de la mine ou encore la mémoire textile, dans une démarche de résilience des territoires et des habitants et dans une logique de conjugaison de cette mémoire au présent.

##### — Dépenses concernées

Les dépenses sont les suivantes :

- pour l'aide à l'ingénierie : les prestations d'études d'opportunité, de définition, de faisabilité, de programmation,

- de conception, préalables à la réalisation d'investissements, et réalisées par un prestataire externe,
- pour l'aide à l'investissement et à la pérennisation : les missions de maîtrise d'œuvre relatives à l'investissement concerné, les travaux de second œuvre (hors acquisition foncière) et les investissements matériels relatifs à l'exploitation de l'activité, du site, ou de l'équipement concerné.

Les projets proposés devront justifier d'un montant de dépenses éligibles > à 10 000 € TTC.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Dans le cadre de l'aide à l'ingénierie, la subvention représente 50% maximum des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond d'aide fixé à 30 000 €.

Dans le cadre de l'aide à l'investissement et à la pérennisation, la subvention est plafonnée à 100 000 € et représente 20% maximum des dépenses éligibles pour les entreprises ou organismes assimilés.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Dépôt des dossiers de candidature en ligne sur [la plateforme de la région-Hauts-de-France](#).

---

## Organisme

### REGION HAUTS-DE-FRANCE

- 151 Avenue du président Hoover  
59555 LILLE Cedex  
Téléphone : 03 74 27 00 00  
Télécopie : 03 74 27 00 05

---

## Déposer son dossier

- <https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=PRIT>

---

## Source et références légales

### Sources officielles

Délibération n°2020.01269 du 24 septembre 2020.

Cadre d'intervention du PRIT.